

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 20/03/2025

DELIBERATION N°2025-15 DU COMITE SYNDICAL

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 13 mars 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 20 mars 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,
Antoine Audoin MAGGIAR
Thierry GUYOT,
Jacques MERCIER
Guy HOURCABIE
Martine GAUDIN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

~::~::~::~::~~

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✚ VU l'instruction comptable M4,

✚ VU la délibération n°2025-07 affectant le résultat de l'exercice 2024,

✚ Vu le rapport N°4

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

✚ De retenir au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré à hauteur de 21 327 397.69 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 847 855.09 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 10 479 542.60 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 10 847 855.09 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 10 479 542.60 €,

✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 223 694.32 € soit un taux de 27.50 % de la masse salariale de trois personnes en charge de ce dossier,

✚ D'autoriser les remboursements des charges supportées par le budget principal pour le fonctionnement du budget annexe, à savoir :

- ✓ Le gaz, l'électricité (au prorata de la surface de bureau utilisée à savoir 54 m²,
- ✓ Au prorata de l'utilisation de la location de la Gestion électronique des données et de la location du copieur à savoir 80 %,
- ✓ Les frais réels pour l'essence, les frais de déplacements, les formations, l'assurance et les différents abonnements nécessaires pour le budget annexe,

Et par conséquent :

✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 21 327 397.69 €,

✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 111 463.30
012	Charges de personnel et frais assimilés	223 694.32
67	Charges exceptionnelles	36 875.08
022	Dépenses imprévues	100 110.00

023	Transfert section investissement	8 003 408.07
	<i>Sous-total</i>	<i>5 348 453.77</i>
68	Dépenses d'ordre	1 372 304.32
	TOTAL	10 847 855.09
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025
75	Autres produits gestion courant	3 404 769.00
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement	6 079 057.07
	<i>Sous-total</i>	<i>9 483 826.07</i>
777	Recettes d'ordre	1 364 029.02
105	TOTAL	10 847 855.09
<i>Section d'investissement</i>		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	1 278 503.00
21	Immobilisations corporelles	7 537 010.58
23	Immobilisations en cours	300 000
	<i>Sous-total</i>	<i>9 115 513.58</i>
040/C139	Dépenses d'ordre	1 364 029.02
	TOTAL	10 479 542.60
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2025
106	Réserves	131 919.16
13	Subventions d'équipement reçues	619 333
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	352 578.05
021	Transfert de la section de fonctionnement	8 003 408.07
	<i>Sous-total</i>	<i>9 107 238.28</i>
040/C28	Dépenses d'ordre	1 372 304.32
	TOTAL	10 479 542.60

- ✚ D'adopter le BP pour 2025, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,

✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 12


Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN

